

ABONNEMENT

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

RESERVES SONT FAITES De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas...

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés, en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 NOVEMBRE

La mystification de Nimes

Déjà la fameuse commission d'enquête nommée à la suite de l'affaire Wilson avait mystifié le public.

Le procès de Nimes est une mystification encore plus extraordinaire.

Cela échappe à toute analyse.

L'attitude du tribunal qui ne veut pas qu'on accuse le Parlement, la présence de témoins qui ne doivent pas être interrogés, le plaignant qui retire sa plainte devenue inutile.... cette audience de cour d'assises est unique dans les annales des tribunaux.

On ne saurait prendre cette aventure autrement que comme une comédie ridicule, ou, par des fantaisies juridiques et des subtilités de droit, on a étranglé, en somme, un procès que le gouvernement voyait naturellement d'un mauvais œil.

Quoi qu'il en soit des lois invoquées pour arriver à ce résultat, le public ne s'y trompera pas.

Il retiendra, comme la moralité de ce débat étouffé, les paroles prononcées par le plaignant, M. Andrieux :

« J'ai eu le regret de n'être pas suivi par mes collègues de la commission du budget, dont plusieurs avaient d'abord manifesté un désir analogue au mien. Sans doute, ils se sont abstenus par esprit de solidarité. Chacun est juge de son honneur ou, tout au moins, des moyens de défendre son honneur. On m'a dit que j'allais compromettre la République par un débat scandaleux. Je suis de ceux qui pensent que la République, pour être respectée, doit être respectable. »

L'accusation de M. Numa Gilly contre les tripoteurs républicains reste tout entière.

Quels sont-ils? On les nomme tout bas dans les couloirs du Palais-Bourbon, et l'on voit qu'ils font profession de mépriser les accusateurs.

Comme dit M. Andrieux, chacun est juge de son honneur.

Le jury de Nimes a donné, d'ailleurs, son opinion comme il pouvait la donner.

Il a acquitté M. Numa Gilly brutalement, déclarant ainsi que les accusations lancées par le député du Gard n'étaient pas des calomnies.

Les émules de M. Wilson restent sous le coup de ce verdict.

Is ne seront pas démasqués, c'est possible.

Il n'en reste pas moins avéré, pour le pays, qu'il y a dans la Chambre un certain nombre de députés qui ont trafiqué de leur mandat pour s'en faire de l'argent.

Sous le prétexte que c'est eux qui font les lois, ils prétendent se mettre au-dessus.

Mais s'ils refusent d'aller se défendre devant les tribunaux, ils n'échapperont pas au jugement de l'opinion, et l'acquiescement de l'homme qui les a dénoncés est une nouvelle condamnation de cette malpropre République.

Le trafic des décorations

Pendant qu'à Nimes M. Numa Gilly tenait sur la sellette les membres de la commission du budget — dont quelques-uns, d'ailleurs, se sont dérobés à l'honneur qu'il leur a fait de les citer comme témoins, — à Tours, M. Wilson sortait ses petits papiers.

Voici, en effet, le document qui occupait dimanche, sous forme de placard, toute la première page de la Petite France :

LA DÉCORATION DE M. E. VEIL PICARD

« La conférence de M. Charles Laurent, directeur du journal Paris, doit avoir lieu aujourd'hui dimanche, 18 novembre, à trois heures du soir, salle du Théâtre, à Amboise.

« Que vient faire en Touraine M. Charles Laurent ?

« Il vient, sans nul doute, y continuer la guerre acharnée que le journal Paris poursuit depuis plus d'un an contre M. Wilson.

« Pourquoi cette animosité persistante ?

« Le journal Paris appartient à des banquiers juifs de Besançon, les frères Veil Pi-

card, dont M. Wilson a, parait-il, contrarié les ambitions politiques et gêné les convolutions financières.

« Le journal Paris est si bien la propriété des frères Veil Picard, qu'il figure à l'actif de leur inventaire, au 31 mars 1888, pour la somme de 1,066,280 fr. 40.

« La présence dans notre département du directeur du journal Paris nous autorise à inviter M. Charles Laurent à profiter de la conférence d'Amboise pour fournir des explications sur le document suivant :

« Je m'engage à payer la somme de VINGT MILLE FRANCS à la personne qui m'annonce ma nomination au grade de chevalier dans la Légion d'honneur. Ce paiement sera réalisé en billets de banque de France, le jour où ma nomination paraîtra dans le Journal officiel de la République. Cet engagement ne restera valable que jusqu'au 31 janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

« E. VEIL PICARD. »

« M. Ch. Laurent s'est fait de la question des décorations une spécialité. On voit que cette question ne date pas de 1887, mais de 1881. M. Ch. Laurent oserait-il aller jusqu'à dire qu'à cette époque M. Wilson eût jamais vu ou connu M. Edmond Veil Picard ?

« La parole est à M. Ch. Laurent. »

Sans doute, la parole est à M. Charles Laurent; mais elle est aussi à M. Wilson, qui devrait bien expliquer comment ce document se trouve entre ses mains.

En tous cas, il prouve une chose, dont nous nous doutions déjà, mais que nous ne sommes pas fâchés de savoir enfin officiellement, c'est que le trafic des décorations a commencé aussitôt que les républicains sont devenus les maîtres incontestés du pouvoir.

LES SCANDALES D'AMBOISE

On lit dans la Gazette de France :

« Un clou chasse l'autre, dit-on; le verbe doit être modifié.

« Le clou Gilly n'est pas encore enfoncé que voici le clou Veil-Picard.

« Depuis quelque temps l'intérêt ne languit pas.

« Donc voici un scandale nouveau qui s'annonce et c'est M. Wilson qui a lancé la bombe cette fois.

« Dimanche, son journal a publié une accusation contre M. Veil-Picard; ce banquier opportuniste aurait payé vingt mille francs comptant la croix de la Légion d'honneur. »

La Petite France, sachant que M. Charles Laurent allait en Touraine faire une conférence cadetiste, lui a lancé dans les jambes le document signé « Veil-Picard » que nous donnons plus haut.

M. Wilson ne s'en est pas tenu là. Il s'est rendu avant-hier à la réunion d'Amboise, accompagné de ses partisans.

Les cris et le tumulte ont empêché M. Charles Laurent et M. Jullien, député de Loiret-Cher, de prendre la parole. Le président de la réunion a réclamé l'expulsion de M. Wilson par le commissaire de police. M. Jullien a demandé qu'une pareille mesure ne fût pas prise, et il a offert à M. Wilson de répondre s'il était pris à partie. M. Wilson a alors attaqué personnellement M. Charles Laurent. Des cris de : « A bas Wilson » ont accueilli ses paroles. Le tapage augmentant, le député d'Indre-et-Loire n'a pu continuer et le commissaire de police a dissous la réunion.

On annonce que le grand chancelier de la Légion d'honneur a convoqué d'urgence les membres du conseil pour examiner le cas de M. Veil-Picard.

Épilogue. — Nous apprenons que M. Charles Laurent vient d'envoyer ses témoins à M. Wilson.

A LA CHAMBRE

Lundi, 5 heures.

M. de Susini vient de déposer un nouveau projet de révision constitutionnelle tendant à la suppression de la Chambre

15 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par EMILE BOSQUET

Sous le choc de ces dures paroles, le malade rejeta sa tête en arrière, comme s'il venait d'être renversé par le coup de quelque terrible engin de guerre. Sa poitrine haletait, mais il essayait en vain de faire monter jusqu'à ses lèvres le souffle qui devait alimenter sa voix.

Pendant quelques instants, il se débattait dans une lutte horrible entre sa faiblesse et sa volonté de reprendre ses forces pour se défendre. C'étaient les souffrances, oppressantes du cauchemar qu'il subissait tout éveillé, c'est-à-dire avec une violence centuplée. Les quatre témoins de cette scène restaient immobiles dans leur stupéfaction anxieuse. Blanche revint à elle la première; elle sortit du groupe pour aller chercher un verre d'eau. Mais le malade venait de faire un effort suprême. Il était assis sur son lit, les yeux brillants, le visage enflammé; la fièvre lui prêtait son secours!

— Parricide! c'est le cri de mon remords;

mais un autre que moi-même eût-il le droit de m'écraser sous cet outrage? Vous allez en juger, non-seulement toi, Charles, mais ta femme, et surtout ton fils et ma fille. C'est à la clairvoyance et à la compassion de ces cœurs jeunes, ennemis du mal, mais encore remplis de sensibilité, que j'en appelle. Savais-je ce que je faisais? J'aimais une créature perverse (pas la sainte mère, Blanche, ne crains rien); je croyais à cette époque aveugle de ma jeunesse que l'amour pouvait remplacer la vertu et reconquérir l'innocence. Je voulais épouser celle que j'aimais; mon père s'y opposa formellement. Ni mes prières, ni les menaces de ma révolte ne purent vaincre sa résistance.

J'étais un des premiers employés de sa maison de banque. Sans être complètement dans le secret de ses affaires, j'avais le maniement de fonds assez considérables. Plusieurs fois mon père avait répété devant moi à ses clients qu'il donnerait deux cent mille francs à chacun de ses fils en les mariant, soit en terre, soit en capitaux. Ces deux cent mille francs je pouvais me les approprier, je les avais sous la main, et je les considérais comme m'appartenant.

Mon père s'étant absenté pour deux jours m'avait laissé la clé de sa caisse, afin que je pusse faire les paiements nécessaires, tant sa confiance en moi était absolue dans les affaires d'argent.

« Celle que j'aimais me pressait alors de fixer

notre destinée; elle me menaçait de se séparer de moi sans retour si je ne savais pas lui créer une situation convenable.

« A une lettre qu'elle m'avait écrite, dans ce sens, le jour même du départ de mon père, je lui répondis de se rendre immédiatement au Havre, que je l'y rejoindrais le lendemain soir; que nous irions nous marier en Angleterre et que j'emporterais ma dot avec moi.

« De Caen, que nous habitions, aller au Havre, puis à Londres, rien n'était plus facile. Ce trajet ne demandait pas douze heures. Quant à la journée que je passai encore dans la maison de mon père, elle fut employée à rassembler la somme dont je me rendais possesseur; mais je n'étais pas depuis trois jours à Londres que les journaux m'apportèrent la nouvelle de la mort subite de mon père. Les détails qui accompagnaient cette horrible nouvelle ne purent me laisser un instant de doute. C'était mon départ, c'était ma criminelle action, c'était la gêne où j'avais laissé mon père, qui était la cause de sa mort. Sa fortune n'était pas anéantie par une perte de deux cent mille francs; mais il venait de faire une sortie de fonds importante pour payer les terres du pays d'Auge que tu possédés aujourd'hui, mon frère. Je n'avais pas songé à cette circonstance; y eussé-je songé, m'aurait-elle arrêté? Le vide que j'avais fait dans sa caisse allait le forcer à suspendre ses paiements; son

honneur et son orgueil s'étaient refusés sans doute à subir cette humiliation, et son cœur, navré par l'ingratitude de son fils, n'avait pu trouver le courage de le supporter.

« Voilà ce que je me dis en sentant que le remords enveloppait ma vie d'un voile funèbre qui ne se soulèverait plus. Depuis ce jour, en effet, je n'ai vécu que pour me mépriser, pour me haïr, pour me repentir et pour expier.

« Ma compagnie me pressait d'aller réclamer ma part d'héritage; « Rappelez à la caisse ce que vous avez emporté. Vous expliquerez par un prétexte quelconque comment ces capitaux se trouvent entre vos mains. Quoi qu'on pense de la mort de votre père, vous n'êtes pas répréhensible devant la loi. »

« Je ne tombai point dans l'avidité; on m'aurait conduit ces conseils. Tout m'était un objet de honte ou d'horreur. J'avais horreur de toucher à cet argent qui avait occasionné la mort de mon père; mais j'avais honte de le rapporter au fonds commun de l'héritage. J'avais honte, surtout, de me trouver en la présence, Charles; quoique tu fusses plus jeune que moi, je redoutais en toi un juge.

(A suivre.)

républicaine. Il propose de déférer à la Cour d'assises de la Seine les délits de diffamation commis vis-à-vis d'un ou de plusieurs membres du Parlement. En cas d'acquiescement du diffamateur, le diffamé serait traduit lui-même devant les assises; s'il était reconnu coupable, il serait frappé d'incapacités politiques et exclu de la Chambre ou du Sénat.

La majorité républicaine s'est empressée de refuser l'urgence à la proposition de M. de Susini. Elle a compris que l'application d'une loi pareille risquerait de dépeupler ses bancs et de faire du Palais Bourbon une salle d'attente du baigneur. *Primo vivere*. C'est une chose précieuse que l'instinct de la conservation.

Mais n'estimez-vous pas très significative la démarche de M. de Susini? L'immoralité parlementaire est devenue si générale, si intense, si notoire, si scandaleuse, qu'on a senti le besoin d'une loi d'exception contre les députés et les sénateurs?

Sous la préoccupation de séparer leur cause de celle des membres pourris qui les environnent, 202 membres de la Chambre ont voté pour l'urgence; mais ils se sont heurtés à la résistance de 316 honorables luttant pour l'existence.

C'est un signe des temps que l'apparition de la proposition Susini. Quand on en est réduit à recourir à de semblables précautions contre les hommes qui font les lois, un régime de gouvernement est jugé. Il est condamné.

### INSTRUCTION GRATUITE

On vient de distribuer au Sénat un rapport sur le projet de loi tendant à pourvoir aux nouveaux besoins de l'enseignement primaire. Sans entrer dans le détail des arguments développés par le rapporteur, il est intéressant de relever quelques-uns des renseignements fournis par ce travail. Il en résulte en effet que l'augmentation de dépenses résultant soit des promesses, soit des lois nouvelles, se traduit par une annuité de 92 millions 684,600 francs, dont 90,600 francs sont à la charge des départements, 26 millions à la charge des communes et enfin 66 millions 594,000 francs à la charge de l'Etat. A ce prix, l'instruction primaire continuera à être distribuée gratuitement.

Ceci permet de toucher du doigt le mensonge de la gratuité. Qu'ils soient en effet fournis par l'Etat, le département ou les communes, les 92 millions et demi à fournir seront toujours tirés de la poche des contribuables. Il y a seulement une différence, c'est que lorsque l'instruction n'était pas gratuite, ceux-là seuls la payaient qui en requerraient l'octroi. Aujourd'hui, au contraire, la charge retombe sur tous les citoyens. Non-seulement on paie plus cher, mais on paie pour les autres. Cela prouve une fois de plus combien les républicains sont sérieux lorsqu'ils déclarent que l'impôt doit être payé par chacun dans la proportion des services qu'il reçoit de l'Etat.

### LES LIVRETS D'OUVRIERS

Le Sénat s'est, dans sa séance de vendredi, occupé d'un projet de loi relatif aux livrets d'ouvriers. La discussion a d'ailleurs été fort courte. Deux opinions opposées sont en présence. L'une ne se contente pas de dispenser l'ouvrier de la production d'un livret: elle entend interdire de la façon la plus absolue l'usage du livret. Peu importe que l'ouvrier le réclame ou non, qu'il trouve ou non un avantage à le posséder. Au nom de la liberté, on lui interdit d'être libre. C'est la théorie jacobine. C'est l'opinion de la majorité de la Chambre.

Le Sénat est en majorité plus libéral. Il admet que le livret ne soit plus obligatoire, mais il n'estime pas que ce soit une raison pour en proscrire l'usage. Il pense avec raison que c'est aux patrons et aux ouvriers à examiner ensemble s'il convient ou non de le conserver. Si le livret est inutile, l'usage en disparaîtra de lui-même. Dans le cas contraire, il serait singulièrement tyrannique de l'imposer. Il y a des ouvriers qui tiennent à leur livret comme les soldats à leur congé. Pourquoi leur refuser cette satisfaction? a demandé l'orateur. Pourquoi retirer à l'ouvrier la possibilité de se procurer la preuve qu'il est honnête et laborieux? En quoi cela porte-t-il atteinte aux droits des autres ouvriers?

Le raisonnement était si irréfutable que le gouvernement, quelle que fut son envie, n'a point osé le combattre. Il a cherché à gagner du temps en faisant déclarer par le ministre du commerce qu'il attendrait la deuxième délibération pour se prononcer, décidé qu'il était à chercher dans l'intervalle un terrain d'entente entre la commission du Sénat et la Chambre des députés.

Sur cette déclaration le projet a été renvoyé à la commission.

Il n'y avait en effet rien de mieux à faire, mais on voit par là que le projet n'est pas encore près d'être voté; or ceci nous fait toucher du doigt le vice des institutions parlementaires, non point certes en elles-mêmes, mais telles que les comprennent et pratiquent les républicains. Quelque solution qui doive l'emporter, la question des livrets d'ouvriers n'est point si compliquée qu'il semble nécessaire de consacrer plusieurs années à l'étudier.

Si le livret est mauvais, il y a un intérêt manifesté à le supprimer le plus promptement possible. Si il est bon, il faut se dépêcher de proclamer que son maintien est nécessaire. Or sait-on à quelle date remonte le dépôt du projet de loi qui n'est pas encore voté? A 1881. C'est-à-dire que depuis sept années une question posée devant les deux Chambres, une question éminemment démocratique reste en suspens. On ne dira pas sans doute que ce soit la faute des conservateurs. Depuis sept ans les républicains sont en possession exclusive de la direction des affaires; depuis sept ans, ils sont en majorité dans l'une et l'autre Chambre; il n'y a pas ici, comme pour d'autres lois, à arguer de la pénurie des ressources financières; et cependant, après

sept années, on est à peu près aussi avancé qu'au début et on ne peut pas même prévoir l'époque où il sera possible de trancher la question dans un sens ou dans l'autre.

Voilà ce qu'est en réalité la prétendue sollicitude des majorités républicaines et des gouvernements républicains pour les ouvriers. La question n'était pas de la nature de celles sur lesquelles on renverse les ministères, on la laisse dormir, et lorsque, par hasard, elle revient à l'ordre du jour, le gouvernement n'a pas même d'avis à émettre.

ERNEST BAUDOIN.

### INFORMATIONS

Les députés que M. Gilly avait cités comme témoins à Nîmes sont d'accord entre eux pour provoquer par les voies parlementaires un incident dans le but de mettre M. Gilly en demeure de faire connaître le dossier qu'il prétend avoir et de ne pas lui permettre de se renfermer dans le silence après avoir lancé des accusations vagues.

Le seul point qui ne soit pas encore fixé, c'est la procédure par laquelle l'incident pourra être soulevé à la Chambre.

Différents procédés sont suggérés entre lesquels on va choisir.

#### LES PAPIERS WILSON

Les groupes de la gauche se sont réunis hier à 4 heures.

On s'entretenait vivement dans les couloirs de l'incident à la conférence d'Amboise. On croit que M. Wilson, fort de ses 22,000 votes, est disposé à faire au public de pitoyables révélations. M. Wilson ferait ce que l'on veut empêcher M. Noma Gilly de mener à bonne fin. Les amis de M. Charles Laurent affirment, dans les couloirs, que la lettre attribuée à M. Veil Picard serait apocryphe.

#### CHARENTON OU MAZAS

La Justice s'afflige, et il y a de quoi, à plusieurs égards, du spectacle que lui donne ses amis les républicains. Voici ce qu'elle écrit:

« Il semble en vérité que toute cette histoire se passe à Charenton. »

Beaucoup de gens pensent que la scène a bien plutôt l'air de se passer à Mazas, ou dans les avenues qui y mènent.

#### LE DROIT ET LA FORCE

Jusqu'à présent, les républicains se vantaient surtout de posséder le Droit pour eux et ils se croyaient inexpugnables dans cette citadelle. Aujourd'hui, ils changent d'avis; il ne leur suffit plus d'être rassurés sur leur Droit; ils invoquent la Force.

Le Radical écrit:

« En 1888, les républicains ont le droit; ils ont aussi la force. Si la République périsait entre leurs mains, ils seraient sans excuse. »

Ils ont la Force pour le moment, mais demain, quand ils seront en minorité dans

la Chambre, ils ne seront plus ni le Droit ni la Force, et alors... Le reste se devine.

M<sup>r</sup> Besson, évêque de Nîmes, est mort dimanche soir, à six heures, en son palais épiscopal.

Il était revenu de Lyon où il avait assisté à la rentrée de l'Université catholique, vendredi dernier, très fatigué, et avait dû aussitôt s'allier.

On télégraphie de Nîmes que la mort de M<sup>r</sup> Besson a causé, dans la ville, une profonde et douloureuse émotion.

M<sup>r</sup> Besson était né à Baume-les-Dames, en Franche-Comté, le 5 octobre 1821. Il était vicaire général de l'archevêque de Besançon, lorsque, le 3 août 1875, il fut nommé évêque de Nîmes.

M<sup>r</sup> le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Chartres, qui passeront quelques semaines à Paris avant de se rendre à Cannes, ont reçu dimanche soir à dîner, dans leur hôtel de la rue Jean-Goujon, LL. AA. II. le grand-duc et la grande-duchesse Vladimir, ainsi que le grand-duc Alexis.

### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Hier, à la Chambre, M. le comte de Tervet, député de Maine-et-Loire, a adressé à M. le président du conseil une question au sujet du triste accident qui vient de frapper la population de Maine-et-Loire. Cet accident, dit-il, a fait dix-neuf victimes et trente veuves et orphelins. En outre, deux cents ouvriers se trouvent sans travail au commencement de l'hiver.

L'orateur espère que la bienveillance du gouvernement s'étendra sur ces malheureuses victimes et qu'on fera pour elles ce qu'on a fait pour les victimes de Cransac. (Très bien! très bien!)

M. le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur répond que le gouvernement a reçu ce matin des détails sur ce sinistre. Le rapport de l'ingénieur fait ressortir la gravité de cet éboulement survenu dans les ardoisières de Noyant et rend compte des efforts qui ont été tentés pour dégager les victimes. Le nombre de ces dernières est de 48, dont 44 maritimes et 7 civilitaires; il faut y ajouter les veuves et les enfants.

Si les ressources du ministère de l'intérieur sont insuffisantes, le gouvernement demandera un crédit supplémentaire aux Chambres. (Très bien! très bien!)

#### LES CAUSES DE LA CATASTROPHE DE MISENGRAIN

L'éboulement est provenu de deux fissures qui étaient à la voûte et que l'on connaissait depuis bientôt six mois, elles étaient chaque jour l'objet d'un examen attentif.

Elles s'étaient accrues d'un millimètre et demi dans ces derniers temps. Depuis une dizaine de jours, les sauts dont elles étaient enduites étaient restés intacts. C'est donc au

## NELLY

### FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Vendredi, 18 juillet.

M. Fromentel croit être fort habile en faisant à Sophie une cour discrète; il a tort; étant donné d'autres caractères et d'autres situations que les nôtres, ce plan serait bon; mais avec l'inconscient égoïsme de ma pauvre infirme, qui rêve de me garder toute à elle, et mes vieilles racontances que rien ne peut calmer, il perd son temps et n'arrive qu'à se faire tourmenter. Ma sœur joue avec lui comme le chat avec la souris, lui jetant le matin un vague espoir, qu'elle reprend vers la fin du jour, de l'air le plus innocent du monde. D'ailleurs, s'il réussissait à la convaincre, elle ne me convaincrerait pas, moi.

Ce matin, justement, nous avons longuement causé d'avenir; elle me racontait en riant qu'elle venait de mettre un peu de baume dans le cœur ulcéré de l'infortuné amoureux; quelques vagues phrases d'espoir, quelques variations sur le thème de l'instabilité féminine avaient fait merveille; il avait appelé Sophie son bon ange; la maligne créature me faisait plutôt l'effet d'un petit Méphistophélys; je le lui ai dit sans qu'elle s'en fâchât; puis, bien à l'aise dans notre stalle de rochers

toute capitonnée de mousse, admirant le ravissant panorama dont je ne me lasse jamais, nous avons fait de beaux projets.

Je renonçais au mariage; les enfants de Cécile suffiraient à la satisfaction de mes instincts maternels. Sophie serait marraine de l'aînée des filles, et moi de la cadette; comme nous aimerons notre Sophie et notre Nelly! Nous serions vraiment leurs secondes mères.

Nous prierions papa, le jour de mes vingt-cinq ans, de nous donner, non pas un million de dot, comme il l'a fait pour Cécile, mais une petite fortune. Avec chacune dix mille francs de rente nous serions satisfaites, et pourrions même, tout en étant charitables, nous passer nos fantaisies. Nous demanderions seulement que la Villa du Crépuscule appartint à nous deux; n'est-ce pas un nom prédestiné pour une demeure de vieilles filles? Nous serions chez nous, nous recevions mon père chez nous; libres comme l'air, sans prétentions comme sans fausse pruderie, on pourrait s'adonner aux voyages, courir le monde, visiter ses amis, voir toutes les curiosités de l'art et de la nature. Et le monde, le théâtre, les eaux! Et la musique que nous adorons toutes les deux. Notre demeure serait une petite merveille de bon goût et d'originalité; pour commencer, et afin d'occuper nos loisirs, nous nous créerions une chambre toute meublée en tapisserie genre ancien, et cette

tapisserie serait faite par nous; la grande chambre du premier étage conviendrait admirablement pour nous loger toutes deux.

Que sais-je, que n'avons-nous pas dit? Depuis les leçons d'équitation que Sophie doit prendre (le médecin le permet et elle aime autant que moi cet exercice) jusqu'à l'ameublement de notre salle de bains, tout a été prévu, approuvé, et mirait à nos yeux comme une gracieuse vision; tout était parfait et beau.

En ce moment-là, je croyais, de bonne foi, que la réalité serait plus séduisante encore que nos projets; à présent que j'ai répété tout cela à M<sup>me</sup> Bertrand, et qu'elle m'a dit tristement que je me trompais, que cet égoïste bonheur rêvé par moi n'était pas le vrai, je doute.

Pendant que je causais avec la veuve, qui ne peut plus sortir après le coucher du soleil à cause d'Armand, Sophie arpentait lentement la plage, au bras de M. Fromentel, et lui contait toute notre causerie. Il a combattu nos idées, paraît-il, avec esprit et d'un ton badin, absolument comme si tout cela ne le concernait pas un peu et même beaucoup.

Il est certain que mon dédain lui serait plus sensible, si je choisissais quelque autre prétendant. Comme il serait humilié, et comme je serais vengée!

Ah! maudite que je suis, je ne sais pas par-

donner; le bon saut Patrice a bien pardonné à ses bourreaux, lui, ainsi que nous le racontait tout à l'heure Armand, qui a emprunté à M. le curé toutes les vieilles légendes du pays.

Dimanche, 20 juillet.

Faudra-t-il donc que je lui pardonne, maintenant qu'il s'est exposé pour moi?... C'est dur; mais agir autrement serait de l'ingratitude, et si mauvaise que je sois, je ne suis pourtant pas ingrate.

Je vais écrire tout l'incident, cela m'aidera à réfléchir, et puis me distraira; je garde la chambre, un peu fatiguée de ma belle équipée; M<sup>me</sup> Bertrand et son fils viendront tout à l'heure me tenir compagnie; cette chère femme a si bien promis de me distraire, de me soigner; que Sophie s'est laissé entraîner à Saint-Patrice; c'est la fête du saint, elle me rapportera je ne sais quel ruban miraculeux.

Donc, hier matin, j'ai voulu lutter d'agilité et de force avec Cécile, qui se vante volontiers de son tout récent talent de nageuse; l'ardeur de la lutte s'empara de moi lorsque ma sœur m'appela; la fatigue la prenait, je le soutins pour la reconduire au rivage. Son mari la gronda un peu, elle se défendit en m'accusant; je me rébellionnai, mon père me donna tort, et Sophie me dit très nettement que je n'étais pas une solide nageuse. M. Fromentel, arrêté à quelques pas, paraissait tout occupé

moment où l'on croyait à une plus grande sécurité que la catastrophe est arrivée.

Les fissures avaient été encore examinées quelques instants avant l'accident par le visiteur, M. Desmat, qui n'avait rien remarqué d'anormal. Cet homme est lui-même du nombre des victimes. (Anjou.)

Nous apprenons que M. le comte de Ternes, député de Maine-et-Loire, à la première nouvelle de la catastrophe, a envoyé 500 francs à M. le maire de Noyant.

M. le général Brugère, secrétaire général de la présidence de la République, a télégraphié à M. le préfet de Maine-et-Loire, qu'il lui envoyait 800 fr. pour être distribués au nom du Président de la République aux familles des ouvriers victimes de la catastrophe de Noyant-la-Gravoyère.

M. l'Evêque est parti hier matin pour aller visiter les familles victimes de la catastrophe de Misegrain et leur porter des secours et des consolations.

UNION SAUMUROISE, société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime.

Dimanche 25 novembre 1888, quatrième et dernière séance du concours de novembre, au stand de l'Ecole de cavalerie, de 2 heures à 4 heures du soir. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Le Président, G. DOUSSAIN.

ACTE DE PROBITE

M. Biotteau, facteur du télégraphe, a trouvé hier soir, dans une enveloppe, un chèque de 500 francs et un billet de banque de 100 francs que M. de Broasia, élève-officier à l'Ecole de cavalerie, avait perdu dans la salle d'attente.

M. Biotteau s'est empressé de remettre le tout à son propriétaire, aussitôt qu'il a pu le reconnaître.

Publications de mariage.

Antoine-Jean-François Estève, employé des postes, et Marie-Anais Breton, sans profession, tous deux de Saumur.

Victor-Eugène Prézéus, coureur, de Mansigné (Sarthe), et Marie Kalet, cultivatrice, de Saumur.

Joseph Gautron, seller, et Sophie-Adrienne Gaschet, lingère, tous deux de Saumur.

LONGÉ. — Le Journal de Maine-et-Loire dit qu'à la suite de nombreux et importants détournements faits au Cercle de la Paix, par le sieur Caurais, concierge dudit Cercle, celui-ci a été trouvé pendu avant-hier sur les trois heures dans un hangar appartenant à M. Poulard.

Il était marié et âgé de 37 ans environ.

ANGERS. — Hier matin, un incendie a éclaté vers deux heures chez M. Grégoire, boulanger, rue Saint-Nicolas.

Dès les premières alarmes, les voisins et les pompiers sont accourus et ont opéré les sautages des ménages voisins. Après deux

de son fils, mais, en réalité, nous écoutait.

Piquée au jeu, je le pari de nager jusqu'à un gros rocher, dans le flanc duquel est creusée une grotte que nous devions aller visiter en bateau un de ses jours. Sophie, très effrayée, me supplia de n'en rien faire, mon père haussa les épaules, Carlite éclata de rire et sa femme l'imita. M. Armand acheva de m'exaspérer en se rapprochant de nous, pour m'affirmer qu'il y avait du danger, des brisants, des courants perfides, qu'un bon nageur hésiterait à faire deux fois ce long parcours.

— J'ai la prétention de savoir nager — lui dis-je sèchement. D'ailleurs, je me reposerai dans la grotte.

— La mer monte, et la grille est envahie par la mer à cette heure.

Sans lui répondre, j'achevai de me plonger dans l'eau, et commençai à nager.

Mes coups, madame Bertrand et le petit Armand lui-même me rappelaient d'une voix désespérée; Carlite me répéta que j'allais courir un grand danger, mon père m'ordonna de revenir.

Comme une mauvaise tête que je suis, je feignis de ne pas entendre et partis de toute ma vitesse.

— Permettez-moi de vous suivre pour vous porter secours, cria M. Armand.

Je revins sur mes pas.

— Cela, non, je ne vous le permets pas — fis-je indignée. — Ne vous inquiétez pas, papa, j'arriverai.

(A suivre.)

Jeanne France.

heures d'efforts on a pu se rendre maître du feu.

Les pertes s'élevèrent à un millier de francs. On croit que l'incendie a été causé par des braises mal éteintes; le feu se serait communiqué à des fagots de sapin et aurait gagné un grenier rempli de foin.

Mort subite. — M. l'abbé Danton, après avoir prêché, dimanche, à la cathédrale, est monté en voiture pour se rendre à l'Université catholique à 5 h. 1/2. Quand le cocher est arrivé, ne voyant descendre personne, il a ouvert la portière et a trouvé mort son voyageur. Il avait succombé à une attaque d'apoplexie.

Grand Théâtre. — Samedi soir, à la fin du Songe d'une nuit d'été, a été procédé au scrutin relatif à l'admission de M. Kinnel, première basse. Cet artiste n'ayant réuni que 29 voix sur 48 votants, c'est-à-dire moins des deux tiers des suffrages exprimés, a été refusé.

TOURS. — Grave accident. — Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Canet, sous-chef d'équipe, à la Compagnie d'Orléans, a été tué, pendant une manœuvre, à la gare des marchandises.

OUVRIERS ET CAMPAGNARDS

L'Espérance du Peuple a reçu d'un de ses amis des environs d'Anceins les renseignements suivants :

« J'habite un centre d'ouvriers dont les rapports avec les gens de campagne sont fréquents et convenables. Les ouvriers achètent ce que ceux-ci vendent leur blé à trop bas prix et, d'autre part, ils voient celui du pain augmenter et n'être point en rapport avec ce que coûte le froment; ils ne s'expliquent pas cela et sont tout prêts à traiter les boulangers d'accapareurs. Ceux-ci répliquent qu'ils sont obligés de suivre le cours des farines. Les minotiers détiennent les blés et font monter le prix des farines.

« Le bas prix des froments n'est pas le seul fléau désolant les campagnes. Elles sont inondées de coupeurs se disant tous ouvriers sans ouvrage, et venant de la ville où on ne veut plus les occuper ni leur venir en aide. Ces gens-là vont partout, pénètrent partout et presque toujours deux à deux; souvent des femmes plus ou moins jeunes les accompagnent. On ne peut s'en défendre.

« Dans le nombre il y en a sans doute qui sont malheureux, mais comment le savoir? Il n'en trouve qui sont exigeants, voulant des sous et pas de pain. J'en ai vu le jeter et répondant par des injures au blâme qu'on leur adressait.

« Quelques-uns menacent, on les craint. « Il n'y a pas que les habitations situées sur le bord des grandes routes qui soient inondées de ces coupeurs, ils pénètrent jusqu'aux plus isolées, et malgré la difficulté des chemins pour y arriver, on peut estimer à près d'un cent par semaine de ces misérables allant y tendre la main. Ils insistent si on refuse. Si on s'enferme et qu'on ne réponde pas, ce que font souvent les femmes lorsqu'elles sont seules, ils frappent violemment aux portes, font le tour de la maison, regardent par les croisées, et leur semble qu'on soit obligé de leur donner.

« On n'assure en avoir compté jusqu'à 32 dans une journée se présentant à la même porte.

« D'où sortent tous ces mendiants, devenant plus nombreux à mesure que les années de la République augmentent? »

Agréez, etc. »

LE SIGNAL DES PASSAGES A NIVEAU

On va prochainement expérimenter sur les chemins de fer un nouveau signal de passage à niveau destiné à contrôler et, en besoin, à remplacer les garde-barrières et à servir d'indicateur infailible.

L'appareil se compose d'une sonnerie électrique et de deux ressorts placés sur la voie, de chaque côté, à une certaine distance du passage à niveau et actionnés par le boudin de la roue de la locomotive. On se trouve donc averti de l'arrivée d'un train assez à temps pour prévenir tout accident. En outre, en reliant les appareils aux stations, on peut suivre la marche des trains, savoir à quel endroit de la route ils se trouvent et s'il y a un arrêt quelconque.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 novembre.

Le mouvement de hausse interrompu pendant deux séances reprend avec une certaine énergie : 5 0/0, 83 15; 4 1/2 0/0, 104 50.

L'action du Crédit Foncier revient tout près de ses plus hauts cours. Les obligations foncières, et communales sont très demandées. On est fondé à prévoir que le pair de 500 fr. sera atteint par les obligations 3 0/0 à lots lorsque les tirages auront fonctionné pendant un certain temps.

La Société Générale demeure à 473 75. Le dernier bilan constate une progression des opérations sociales.

La Banque d'Escompte donne lieu à de nombreux engagements qui font prévoir la continuation de la hausse de cette valeur.

Les Dépôts et Comptes courants se tiennent à 502 50.

Le marché du Panama montre une grande activité vers 265. Le troisième versement s'est effectué avec régularité et les libérations totales faites par anticipation sont fort nombreuses.

La Compagnie Transatlantique monte à 590. En vue de l'Exposition de 1889, la Compagnie Centrale des Cafés-Restaurants introduit dans tous les services de ses établissements de grandes améliorations qui auront une influence sur les cours des actions. Tous renseignements sur cette valeur sont fournis par M. Goldschmidt, rue de la Victoire.

Les Chemins de fer Economiques sont à 361 25.

Une très curieuse et intéressante brochure sur les maladies du sang et les moyens de s'en guérir est envoyée gratis et franco à tous ceux de nos lecteurs qui en feront la demande par lettre ou carte postale à M. Vincent, pharmacien à Grenoble (Isère).

AU PAYS DU SOLEIL

Voici que bientôt va revenir l'hiver avec son cortège de glace, de brume, de neige et de pluie. Les mauvais jours accourent sans plus tarder et suivront de près un été qui n'a guère justifié son nom.

Les marchands de marrons allument leurs fourneaux aux encoureurs des mastroquets, dans les brumes. Voici le dernier cri des chandes de cerneaux annonçant l'hiver et ses rhumes.

C'est le moment pour les frileuses, pour les poitrines délicates, pour tous ceux enfin dont les poumons sont plus ou moins atteints, de s'envoler, à l'exemple des hirondelles, vers le Midi: Cannes, Nice, Menton, Monaco, etc.

Quant aux déshérités, obligés de rester dans nos villes humides et d'y subir l'hiver infaillissant, n'ont-ils pas les Pastilles Géraudel, comme qui dirait le soleil de Nice en étui. C'est moins coûteux, et tout compte fait, à la fin de l'hiver, les « retours de Nice » n'ont pas meilleure mine que les clients de Géraudel. Décidément le voyage dans le Midi peut très bien être remplacé par un voyage chez son pharmacien et la prise de Menton par un étui de Pastilles Géraudel.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 18 novembre 1888.

Versements de 91 déposants (13 nouveaux), 31,079 fr. 57.

Remboursements, 17,778 fr. 45.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percpteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

MARCHÉ de Saumur du 17 Novembre 1888

Froment-commerce, hectolitre	19	Beuf ou vache, le kil.	1 60
Id. halle (moyenne)	18 81	Veau	1 60
Métail	15	Mouton	2
Seigle	10 33	Porc	1 50
Orge	10	Hoislets la couple	4
Avoine	8 25	Dindonneaux	11
Sarrasin	10	Canards	5
Haricots blancs	10	Oies	10
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 50
Fèves	18	Oufs la douzaine	1 20
Noix	9 50	Foin, la charretée de 700 kilog.	70
Châtaignes	14	Luzerne	60
Sel les 100 kil.	15	Paille	45
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	125
Pommes de terre, la barrique	10	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	Id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	—	Id. 3 <sup>e</sup>	—
Id. 2 <sup>e</sup> id.	35c.	Charbon de bois, les 100 kil.	18
Id. 3 <sup>e</sup> id.	33 66	Charb. de terre	4 50

Cours des Vins.

Souzy et environs	la barrique	115
Champigny	—	115
Varrains	—	115
Bourgnell	—	125
Restigné	—	115
Chinon	—	115

Coteaux de Saumur	la barrique	100
Ordinaires, environs de Saumur	—	75
Saint-Léger et environs	—	65
Varrains et environs	—	75
Le Puy-N-Dame et environs	—	70
La Vienne	—	55

Cidre de Bretagne	la barrique	35 fr.
Cidre de Normandie	—	40

Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	50 fr.
Vinaigre de vin	—	25

Dans un asile d'aliénés : — Vous voyez ce pauvre garçon; bien navrant est son histoire. Il était marié. Sa belle-mère tombe d'un cinquième étage et se tue net. Cinq minutes après, il était fou.

— De joie ?

Simple définition : ABSINTHE. — Liqueur que l'on achète en Suisse et que l'on paie à Charenton.

Grand Théâtre d'Angers. Mardi 20 novembre. Tournée. Les Mystères de Paris, drame. Jeudi 22 novembre. Giroflé-Girofla, opérette. Vendredi 23 novembre. Tournée Achard. Les Surprises du Divorce.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris. Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 17 novembre : TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Pages de la vie, par Paul Hervieu. — Nos gravures : Les explosions de dynamite; M. Félix Platel; M. Ferdinandus; Chez elle, tableau de G. Courtois; Russie: L'accident du train impérial; L'arrière-saison à Brighton; Le président des Etats-Unis; Théâtre illustré: Odéon; Catigula. — L'affaire Prado. — La légion étrangère, nouvelle. — Le jardin, poésie. — Une femme savante, nouvelle par Auguste Lepage. — Théâtres, par Hippolyte Lameire. — Echaes, par S. Rosenthal. — Bibliographie. — Recréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Russie. La catastrophe de Borki; Les débris du train impérial. — Saint-Petersbourg; Ovation à l'empereur et à l'impératrice de Russie. — Félix Platel. — Ferdinandus. — Chez elle, tableau de M. Gustave Courtois. — Les explosions de dynamite à Paris. — La légion étrangère. — Arrière-saison à Brighton; Le président des Etats-Unis. — Le théâtre illustré : Catigula. — L'affaire Prado. — Echaes, par S. Rosenthal. — Recréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE 1888.

Rente 3 0/0.	83 10
Renta 3 0/0 amortissable	86 20
Rente 4 1/2 (nouveau)	104 30
Obligations du Trésor	509 »



Nouvelle Découverte, Bandage-gant Barrère, im perceptible et se moulant. Collaborateur de passage à Saumur, hôtel de Londres, dimanche 25 novembre.

AVIS

CONSULTATIONS PENTAIRES A SAUMUR DU PROFESSEUR

Chirurgien-dentiste de Paris

HOTEL de LONDRES, de 10 heures à 4 heures, à partir du 25 novembre.

Guérison des Dents malades ou ébranlées (conservatives assurées), extractions et opérations insensibles sans danger ni douleur. Nouvelles pièces dentaires sans plaques, laissant le palais libre.

EPICERIE CENTRALE 20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE De la maison KRUG fils DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT

M. BROUM, ancien greffier de justice de paix, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente publication conformément à la loi.

Etude de M. ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M. BEADREPAIRE.

INTERDICTION

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de Saumur, le 15 novembre 1888, enregistré. A la requête de M. Marie CHAUVIN, veuve en premières nocces de M. René SAUCIÉ et épouse en secondes nocces de M. Adrien DELAGE, cultivateur, demeurant à Sanziers, commune du Puy-Notre-Dame, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser.

Demander, ayant pour avoué M. POPIN, Contre M. Gustave SAUCIÉ, majeur, cultivateur, actuellement interné à l'asile des aliénés de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Défendeur défendant, l'appert: Que ledit sieur Gustave Saucié a été déclaré interdit de l'administration de sa personne et de ses biens. Pour extrait certifié conforme, Saumur, 16 novembre 1888. ANDRÉ POPIN.

TRES VASTE MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT 7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur. Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros. S'adresser à M. NEVU et HATTAT, place du Roi-René.

A LOUER PRÉSENTEMENT Une grande et belle MAISON

Avec remise et écurie, terrasse et jardin, rue de Borda, 13. S'adresser à M. AMOUREUX, en face la maison.

A CÉDER Magasin de Mercerie ET BONNETERIE

Situé dans bon quartier de la Ville. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE Pour cause de décès UN

Fonds de Marchand-Tailleur Conditions avantageuses. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE Boutique d'Épicerie Et de Mercerie Bourg d'Allonnes.

S'adresser à M. VINSONNEAU, négociant à Saumur.

A CÉDER DE SUITE

Un Fonds de Commerce DE BOULANGERIE Situé à Distré.

Employant de deux à trois sacs dits culasses. S'adresser à M. L. BONNEAU, syndic, 32, rue d'Alsace, à Saumur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION DE DIVERSES FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le VENDREDI 14 DÉCEMBRE 1888, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1889:

- 1er groupe. — Métaux divers.
2e groupe. — Fer du Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
3e groupe. — Charbons.
4e groupe. — Ingrédients divers.
5e groupe. — Bois divers.
6e groupe. — Cuir divers.
7e groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
8e groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue du Cygne, à Tours, et dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, THIBAUDIER.

A VENDRE

DEUX JOLIES JUMENTS, 5 et 6 ans, selle et voiture, bien attelées. S'adresser chez M. HÉGRON, négociant, 31, rue du Basillon.

A VENDRE

Plusieurs chiens courants BRIQUETS ET BASSETS à l'essai. S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay. ON ACHÈTERAIT un chien épagneul, bien dressé.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie. M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit-fût à domicile. Rue Nationale, 18. Depuis 30 fr. et 40 fr., selon département, garanti pur jus.

AVIS

M. DUMONT, négociant à Moulherne, offre à livrer, d'ici quinze jours, du cidre pur pommes très bonne qualité à 30 fr. la barrique, rendu gare de Linières-Bouton. M. Dumont fera une diminution de 2 fr. par barrique aux personnes qui fourniront des fûts rendus franco à Linières-Bouton. Pour le goûter, s'adresser chez M. MARTINEAU, place de l'Hôtel-de-Ville, Saumur.

On DEMANDE un APPRENTI A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre, Saumur. M. MARCOMBRE, huissier à Saumur, demande de suite un clerc majeur.

Mme MARTIN donne des Leçons d'anglais et de français, rue du Portail-Louis, 54.

APPRENTI ÉPICIER EST DEMANDÉ à l'Épicerie Parisienne 33, rue d'Orléans, 33

CACAO PUR SOLUBLE VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement TOUS LES CHOCOLATS. Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60, et fr. 1.40. Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours. Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries; A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEU, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et Fils, 33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier.

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LEPICIER & COLLMANN Rue de Montreuil, 119, Paris. 26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos BRARD et PREYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépiciér et Collmann, sera à Saumur à partir de lundi prochain.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838. L. GUIGNON FILS Successeur Saumur, place Dupetit-Thouars. Cheminées riches et simples Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes. Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

ON OFFRE de suite dans un emploi lucratif de 3 à 4,000 francs sans cautionnement. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

LA Réglisse Sanguinée GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Névroses d'Estomac, et facilite la Digestion. 0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Exposition Universelle de 1889

Huit jours à Paris. Coché, nourri, entrée à l'Exposition, promenade aux environs de Paris. Entrée dans un théâtre au choix. Entrée aux musées, jardins, monuments, etc., pour 150 fr. Versement 10 fr. par mois. Faculté de venir à n'importe quelle date après dix versements ou 100 fr. Les fonds sont versés au Comptoir d'Escompte à Paris. S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal, ou 6, rue du Temple, Saumur.

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY. Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la vésicule, obstructions vésicales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, peptiques, gastrite, digestion difficile, inappétence, GÉLÉSTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C. concessionnaire: PARIS, 3, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

GUÉRISON CERTAINE de toutes les Affections de la Peau. DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc., des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les principes de la science. Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il procure une amélioration sensible. S'adresser à M. LEMORMAN, Médecin Spécialiste, 31, rue d'Alsace, à MELUN. CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance.

6 MILLIONS DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX. Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits. Avances avant Formalités, Discretion. LAGOMME & GONNET, 13, rue Laflitte, PARIS.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL. ANCIENNE MAISON CUPIT. COCHET-CHAILLOUX Successeur 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR. Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement. Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquineries, etc. ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES. Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

ÉPICERIE PARISIENNE Mon IMBERT et Fils 33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier. Bougie du Soleil, le paquet de 500 gr. 70 à trous. 90 de l'Etoile. 120 Huile Colza épurée, le 1/2 kilog. 35 Café grillé, première qualité, le 1/2 kilog. 230 Sucre 1er choix, le kilog. 1.05

VENTE ET LOCATION DE PIANOS HENRI EICHE Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur. M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses. Saumur, imprimerie de PAUL GODKT.

L'EAU DE SUEZ (VACCINE DE LA BOUCHE) est le SEUL et UNIQUE Dentifrice qui SUPPRIME INSTANTANÉMENT et pour TOUJOURS les MAUX DE DENTS ET PAR CONSÉQUENT L'EXTRACTION ET L'AURIFICATION. DÉPÔTS: Dans les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande. — Adresse de M. SUEZ, 0, Rue Prony (Père Monceau), PARIS.